

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny

1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance ordinaire du 25 février 2010

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Jean-Pierre Dauwalder

Secrétaire : M. Jean-Tristan Michel

Direction : M. Dominique Arlettaz, Recteur
Mme Danielle Chaperon, Vice-Rectrice
M. Jean-Paul Depraz, Vice-recteur
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur

Doyens : M. Laurent Moreillon, FDSC
M. Patrick Francioli, FBM
M. Jean Ruegg, FGSE
M. Alain Clémence, FSSP

Excusés : Mme Anne Biemann Sanchez, Lettres
M. Pierre-Yves Brandt, FTSR
M. Daniel Hoyon, HEC

Présents :

Beroud Samuel, Bonetti Josiane, Bortolotti Murielle, Dauwalder Jean-Pierre, Favre Anne-Christine, Felli Romain, Gigon Dominique, Gilliard Nicolas, Gisel Pierre, Goy Gilles, Hahn Michael, Herr Winship, Hofmann Gregory, Joseph Jean-Marc, Ljubibratic Sarah, Michel Jean-Tristan, Mikhail Cyril, Pallazzo Guido, Péclard Antoine, Schild Laurent, Usunier Jean-Claude, Vennemann Torsten, Weber Henking Irène (23)

Excusés :

Antonakis John, Erb Maritza, Heidmann Ute, Leresche Jean-Philippe, Panese Francesco, Patthey Gregory, Schneeberger Yannick, Vejdosky Bois (8)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 19 novembre 2009
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications
 - de la Direction
 - du Président
 - des Commissions
3. Elections
 - Groupe de travail pour le Règlement Général d'Etudes
4. MEDUNIL : Etat des lieux
 - Informations de la Direction et du Professeur Winship Herr
 - Prochaines étapes
5. Commission législative :
 - Modification du Règlement interne (texte définitif à voter) et Vademecum
 - Bilan intermédiaire de la nouvelle LUL : Etat des lieux
6. Divers et interpellations

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16h20, le quorum est atteint (24 présents).

1. Formalités**Désignation des scrutateurs**

Le Président propose comme scrutateurs de ce jour, le Professeur Guido Palazzo et M. Gregory Hofmann. Ils sont acceptés par le Conseil à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 19 novembre 2009

Le procès-verbal du 19 novembre 2009 est adopté à une large majorité.

Le Président saisit l'occasion pour remercier M. Jean-Tristan Michel et Mme Maria Rey pour ce procès-verbal.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans discussion à une grande majorité.

2. Communications**- de la Direction**

La première communication fait suite à une question posée au Président du Conseil sur les cas où l'Université est consultée pour des projets de lois, notamment sur la Loi fédérale sur l'enseignement, la recherche et l'innovation (LERI).

Le Recteur commence par rappeler que l'Université est consultée très régulièrement. Dans ces cas, la politique de la Direction est d'examiner si le projet concerne ou non l'Université de manière spécifique. Dans l'affirmative, une consultation à l'interne, notamment auprès des Décans, mais également auprès du Conseil de l'Unil, est menée. Pour d'autres projets, la Direction ne répond pas systématiquement, éventuellement consulte des personnes plus particulièrement compétentes dans certains cas. En ce moment, la Direction travaille sur trois ou quatre projets dont la procédure de consultation est en cours.

En ce qui concerne le projet de LERI, l'Université en tant que telle n'a pas été consultée. Seuls l'Etat de Vaud et la CRUS l'ont été. L'Unil a pris position indirectement, par le biais du Département. Ici le Recteur cède la parole au Vice-recteur, le Professeur Philippe Moreillon qui s'est plus particulièrement occupé du dossier.

La CRUS a consulté les Vice-recteurs. La loi qui va remplacer la LERI date de 1983 et contient principalement des encouragements à la recherche par le FNS (Fonds national suisse) ainsi que des dispositions sur les académies suisses des sciences. Cette loi, désuète, fut remplacée récemment par un texte à vocation temporaire. La LERI est une tentative d'uniformisation et de réglementation systématique et centralisée de ces institutions.

Notamment, le Projet détaille le rôle et les compétences du FNS et de la CTI (Commission pour la technologie et l'innovation), il unifie les procédures pour la coopération scientifique internationale et régleme la recherche dans l'administration fédérale. Il traite également du CSS (Conseil Suisse de la Science) et de la CRUS. De plus, il uniformise le traitement entre les Unis et les HES.

De plus, le Projet crée une base légale pour un parc national de l'innovation. La procédure de consultation a révélé de vives controverses à ce sujet : pourquoi un seulement ? pourquoi national ?

Le Projet définit également un grand nombre de notions, l'innovation et la recherche notamment, mais, curieusement, ne définit pas la science en tant que telle.

La deuxième communication de la Direction porte sur un sujet qui a donné lieu à une conférence de presse, il y a environ un mois, par Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon et le Recteur Dominique Arlettaz. Cela concernait la décision du Conseil d'Etat de lancer la réaffectation et la réfection du bâtiment Amphipôle, une bonne nouvelle, donc, pour l'Unil.

- **du Président**

Le Président a attiré l'attention des membres du Conseil sur le fait que le mandat d'une bonne partie du Conseil, soit les représentants du Corps professoral, du PAT et du CI, se termine le 31 juillet 2010. Les élections sont prévues pour septembre. A ce titre, il serait bon que les membres du Conseil songent à envisager la reconduction de leur mandat ou de rechercher activement parmi leurs collègues quelqu'un pour reprendre ledit mandat.

La seconde communication du Président porte sur le calendrier du Conseil. Les séances 2010-2011 se donneront les 30 septembre 2010 (organisation du Conseil) ; 25 novembre 2010 (Budget 2011 et Soirée du Conseil) ; 24 février 2011 et 24 mars 2011 (ces deux dates ont été rajoutées sur proposition du Bureau pour le cas où le besoin s'en ferait sentir), 12 mai 2011 (Comptes 2010) et 26 mai 2011 (Budget 2012).

- **des Commissions**

Pour la **Commission des finances et de gestion**, le Professeur Laurent Schild n'a pas de communication.

Parlant pour la **Commission législative**, Mme la Professeure Anne-Christine Favre n'en a pas non plus.

Pour la **Commission de proposition de nomination du Recteur**, le Professeur John Antonakis, président, étant excusé, c'est le Professeur Winship Herr qui informe le Conseil de l'avancement des travaux de recrutement, notamment les critères de sélection (annexe 1).

De plus, la Commission propose d'avancer la date de délivrance du rapport sur les candidatures au 20 mai afin de ne laisser au prochain Conseil que l'approbation de l'équipe vice-rectorale. La proposition est approuvée à l'unanimité.

3. Elections

- **Groupe de travail pour le Règlement Général d'Etudes**

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder explique que du fait d'un certain nombre d'événements, la Faculté des lettres se trouve avec une équipe décanale restreinte. En conséquence, elle ne peut envoyer un représentant au sein du groupe de travail et propose donc une participation selon un tournoi établi par eux entre les membres du Décanat des Lettres. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Pour le reste des membres du Groupe de travail, M. Jean-Tristan Michel présente les différents candidats et le déroulement du scrutin :

- FL : représentation tournante entre les membres du Décanat ;
- FTSR : Frank Müller (CI/FTSR)
- FSSP : vice-doyen René Knusel
- FGSE : vice-doyen Torsten Vennemann
- FBM : Mme E. Martinez, adjointe du vice-doyen à l'enseignement
- FDSC : Professeur Michael Michael Hahn
- FHEC : M. Dominique-Michel Farcinade (adjoint de faculté) et Mme la Professeure Ann van Ackere
- Direction : Mme la vice-rectrice Danielle Chaperon
- Bureau du Conseil : M. Jean-Tristan Michel
- FAE : Mme Elena Nuzzo, MM. Dominique Gigon et Yannick Schneeberger
- ACIDUL : MM. Michael Hertig Steve Binggeli

A l'issue du débat, trois questions se posent : pourquoi la FHEC et ACIDUL ont chacun deux candidats et la FAE trois alors qu'un seul a été demandé ?

Par 14 voix pour et 7 abstentions, le Conseil accepte que la FAE ait trois représentants au sein du groupe de travail.

Par 14 voix pour et 7 abstentions, le Conseil accepte que ACIDUL ait deux représentants au sein du groupe de travail.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'ensemble des membres proposés, respectant ainsi le choix des facultés et des associations. Pour ce qui est de la Faculté des HEC, le Conseil à l'unanimité charge le Bureau de contacter le Décanat de la FHEC afin qu'ils déterminent qui sera leur unique représentant.

4. MEDUNIL : Etat des lieux

- **Informations de la Direction** (annexe 2)

Le Recteur prend la parole et après avoir brièvement rappelé la chronologie des événements brosse à grands traits un portrait de la future institution, évoquant notamment la gouvernance, l'autonomie de la nouvelle entité, la préservation de la Biologie ainsi que le système des relations avec l'Unil et avec l'Etat de Vaud.

- **Informations du Professeur Winship Herr**

Il renvoie pour l'essentiel à l'excellente présentation du Recteur et insiste sur la fusion plus restreinte que prévue entre le CHUV et la FBM ; ainsi que sur la gouvernance. Le Président de MEDUNIL sera élu pour 5 ans, renouvelable, comme demandé par le Conseil. Un des vice-présidents doit être doyen. Il conclut en se réjouissant du fait que la place de la Biologie est sauvegardée.

Un bref débat s'ensuit à l'issue duquel le Professeur Jean-Pierre Dauwalder remercie tous les gens qui ont travaillé et travaillent sur ces points. Il se félicite de découvrir les suites. Le Conseil, parlant pour le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, soutient donc les efforts tant passés que futur, et remercie également le Recteur ainsi que le Professeur Winship Herr pour leur présentation.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder se réjouit que le Conseil ait maintenu ses propres compétences dans le cadre de cette nouvelle entité.

- **Prochaines étapes**

Pour la suite des opérations, le Conseil d'Etat a nommé un comité chargé de préparer le projet de loi qui modifie principalement la LUL, la Loi sur les Hospices cantonaux ainsi que Règlement Unil-CHUV.

Le Conseil de l'Université sera à nouveau consulté à ce sujet dans le courant de l'automne prochain.

5. Commission législative

- **Modification du Règlement interne** (texte définitif à voter) **et Vademecum**

Mme la Professeure Anne-Christine Favre présente brièvement les bases légales sur lesquelles le Conseil s'appuie, puis le projet lui-même. Elle redonne une définition des différents droits, à savoir le droit d'interpellation (art. 30a P-RI), le droit de proposition (art. 30b P-RI) et le droit de résolution (art. 30c P-RI).

Le Président souligne que le quorum n'est plus atteint.

Un bref débat s'ensuit et il est décidé de mettre ce vote au début de la séance du prochain Conseil pour être sûr d'avoir le nombre suffisant de participants.

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder remercie au nom du Conseil la Commission législative et sa Présidente, Mme la Professeure Anne-Christine Favre, ainsi que M. Jean-Tristan Michel pour le travail accompli.

- **Bilan intermédiaire de la nouvelle LUL : Etat des lieux**

La Commission législative a toujours dit que ce travail dépassait tant ses compétences que ses capacités. De plus, elle n'a pas d'expert au sens propre, même si le Professeur Bernard Voutat est disposé à collaborer, et ne peut pas non plus mener des investigations en interne. En conséquence, le rapport sera assez bref.

6. Divers et interpellations

Mme Sarah Ljubibratic rappelle rapidement que le Conseil sera bientôt réélu. Elle compte envoyer prochainement à ce sujet un courriel aux membres du Conseil.

Le Président remercie chaleureusement l'assemblée et lève la séance à 18h19.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Pierre Dauwalder

Jean-Tristan Michel

Lausanne, le 15 mars 2009

Annexe 1**Communiqué**

Au : Conseil de l'Université

De : Professeur John Antonakis, Président de la Commission pour la Proposition de Nomination du Recteur (CPNR)

Date : 25 février 2010

Le cadre du travail de la CPNR a été basé sur les textes légaux suivants : le Règlement de la Commission de Proposition de Nomination du Poste de Recteur, le Règlement interne de l'Université de Lausanne (Art. 4), le Règlement d'application de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (RALUL, Art. 14, 15), ainsi que la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL, Art. 23, 29, 87).

La Commission a tenu les réunions suivantes où elle a accompli les tâches sous mentionnées (qui ont été définies pendant la séance spécifiée) :

1. 18 décembre 2009

- a. Définition du calendrier et des tâches.
- b. Approbation du budget pour les annonces par la direction.
- c. Rédaction des annonces (avec l'aide d'Unicom ; le Secrétaire Général de l'Université en a été informé) qui ont été publiées dans les revues suivantes :
 - i. Le Monde : parution le 18 janvier 2010 et reparution gratuite le 25 janvier.
 - ii. NZZ : parution le 23 janvier 2010.
 - iii. Le Temps : parution les 15 et 22 janvier 2010.
 - iv. Times Higher Education : parution le 22 janvier 2010.
- d. Rédaction des lettres concernant l'annonce ; information envoyée à :
 - i. Affaires étrangères BE.
 - ii. Swiss House for Advanced Research and Education (MA, USA).
 - iii. Les universités de : Genève, Neuchâtel, Fribourg, Bâle, Berne, Lucerne, Zürich, St-Gall, Tessin (Lugano).
 - iv. CUS (Conférence Universitaire Suisse).
- e. Publication de l'annonce sur le site web de l'UNIL.
- f. Envoi de l'annonce par courriel à tout le Corps professoral.
- g. Le délai pour la réception des candidatures a été fixé au 17 février 2010.
- h. Discussion avec la SRH, Mme Serres, concernant les conditions d'emploi du poste.

2. 26 janvier 2010

- a. Séance consacrée à la définition des critères de sélection des dossiers de candidatures qui incluent les critères suivants notés de manière indépendante par chaque membre de la CPNR sur une échelle de 1 à 5; ensuite les notes des membres de la CPNR seront agrégées au niveau du candidat :
 - i. Etre professeur, chercheur ; parcours scientifique (même dans le privé).
 - ii. Avoir une expérience de l'enseignement.

- iii. Avoir une expérience académique en Suisse et à l'étranger.
 - iv. Avoir une expérience administrative (même dans le privé) en finances.
 - v. Avoir expliqué ses motivations pour devenir recteur.
 - vi. Avoir une vision et des aspirations pour l'université.
 - vii. Avoir une expérience de la négociation, de la communication.
 - viii. Connaissance de la politique, de la culture autour de l'université.
 - ix. Ancrage dans le tissu local ; réseau.
 - x. Connaissances linguistiques ; français (parfaite maîtrise) et excellentes connaissances de l'anglais et l'allemand.
- b. Discussion au sujet du déroulement de l'entretien (qui durera environ 2 heures) ; la procédure sera clarifiée pendant la séance du 10 mars 2010.
 - c. Discussion au sujet des délibérations pour la proposition finale de la Commission ; la procédure sera clarifiée pendant la séance du 10 mars 2010.
 - d. Contact avec la Direction concernant le déroulement des procédures.

3. 23 février 2010

- a. L'examen des dossiers de candidatures ; cette tâche n'est pas encore terminée puisque la CPNR a reçu un dossier l'après-midi du 23 février (qui a été envoyé le 17 février). Dès que le Président aura reçu les notes des membres, la CPNR décidera, formellement, quels/les candidats/es seront convoqués/es pour un entretien.
- b. Demande de l'avis des Doyens et membres de la Direction concernant les facteurs que la CPRN doit prendre en compte pendant l'examen des candidats/es et pendant les délibérations finales de la CPRN.

4. Séance planifiée pour le 10 mars 2010

- a. Séance de planification consacrée à la finalisation du déroulement de l'entretien, son évaluation, et la procédure à adopter pour la désignation finale du/de la candidat/e qui sera proposé/e au CU.

Il est à noter que la Commission a planifié l'envoi du rapport final aux membres du CU pour la séance du 29 avril 2010. De plus, et avec l'accord de la Direction, la CPRN aimerait suggérer au CU l'avancement de la date initialement prévue par le Bureau et le Président du CU, pour l'approbation de la proposition du choix de la CPRN, pour le 20 mai (dernière séance du CU pour l'année académique 2010) au lieu du 30 septembre 2010.

La CPRN estime que les membres actuels du CU, qui ont désigné les membres de la CPRN, doivent aussi avaliser son travail avant la fin de l'année académique, et assurer une certaine continuité dans le travail de la CPRN. Le nouveau CU aura donc pour tâche d'avaliser l'équipe vice-rectorale.

Finalement, et pour rassurer la communauté universitaire, la CPRN aimerait informer le CU qu'elle avance bien dans son travail et qu'il ne sera pas nécessaire d'élargir sa recherche de candidatures « fortes ». Si tel n'en avait pas été le cas, elle se serait alors proposée de « chasser des têtes » à l'interne.

Annexe 2.**Hôpital et Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne (MEDUNIL)****Membres du groupe de travail :**

Dominique Arlettaz
Bernard Decrauzat
Jean-Paul Dépraz
Patrick Francioli

Rappel de quelques dates

- **8 mars 2006** : mandat du Conseil d'Etat pour étudier l'organisation du CHUV et de la FBM en une seule entité
- **10 janvier 2007** : adoption du premier rapport par le Conseil d'Etat et mandat de poursuite des travaux - **première consultation**
- **2 juillet 2008** : adoption du deuxième rapport par le Conseil d'Etat et mandat de poursuite des travaux - **deuxième consultation**
- **16 décembre 2009** : adoption du rapport final par le Conseil d'Etat et mandat de mise en œuvre

Principales questions soulevées lors de la deuxième consultation

- Au niveau de la gouvernance
 - Quels doivent être les pouvoirs du président ?
 - Quel doit être la composition de la présidence ?
 - Quels sont les organes participatifs et avec quel rôle ?
- Au niveau de la place de la biologie
 - Quelle place pour la biologie au niveau de la direction ?
 - Quel budget pour la biologie ?
 - Quelle organisation ?
- Position par rapport à l'UNIL
 - Comment les compétences entre les organes de l'UNIL et ceux de MEDUNIL sont elles réparties ?

Objectif du projet

- Intégrer les missions de soins, de recherche et d'enseignement
 - Au niveau de la gouvernance, unique
 - Par une vision stratégique unique
 - Au niveau des départements, en fonction des intérêts scientifiques des différentes unités
 - Par la création éventuelle de centres intégrant des groupes du CHUV et des groupes de la FBM
 - Sous un label commun
 - En conservant les entités existantes (UNIL/FBM et CHUV)

Principe d'autonomie opérationnelle

- Double enveloppe budgétaire
 - Partie CHUV
 - Partie sciences fondamentales
- Autonomie d'investissement
- Autonomie dans l'organisation interne

Présidence

- Un président et deux vice-présidents
 - Collectivement responsable de la conduite stratégique du CHUV et de la FBM
 - Un des vice-présidents porte le titre de Doyen. Il est en charge des dossiers académiques. Sa nomination est validée par le Conseil académique
 - Un des vice-présidents est en charge des dossiers hospitaliers

Différentes directions fonctionnelles qui répondent à la Présidence

- Direction de la recherche
- Direction de l'enseignement en biologie
- Direction de l'enseignement en médecine
- Direction de la formation doctorale
- Direction de la formation postgraduée et continue médicale
- Direction des affaires médicales
- Direction des soins

Des unités de gestion

- Organisation en unités de gestion
- Au CHUV, ce sont les départements actuels
- Dans la partie UNIL, le Centre des sciences fondamentales constitue une unité de gestion
- Chaque chef d'Unité de gestion :
 - Représente son unité auprès de la Présidence
 - Gère le budget qui lui est alloué
 - Soutient et gère la recherche dans son unité
 - Propose des réorganisations éventuelles

Organes participatifs

- Conseil académique
 - prérogatives d'un conseil de faculté
 - composition à réévaluer
- Conseil des chefs d'unité de gestion
- Commissions
 - Commission du personnel
 - Commission de l'enseignement
 - Commission de la relève

Position par rapport à l'UNIL

- le Centre des sciences fondamentales est rattaché à l'UNIL
- la composante académique des départements cliniques fait partie de l'UNIL
- la Présidence assume le rôle d'un Décanat, mais avec une autonomie spécifique
- les compétences décisionnelles en matière d'enseignement incombent à la Direction de l'UNIL.

Processus de mise en œuvre

- Validation par le Conseil d'Etat - mandat de mise en œuvre
- Mise à disposition du rapport
- Organisation du projet
 - Comité de pilotage
 - UNIL
 - CHUV
 - FBM
 - DFJC/DGES
 - DSAS/SSP
 - Groupe thématiques / chantiers opérationnels

Calendrier

- **Fin juillet 2010** : Elaboration des modifications de lois et règlements d'application
- **Automne 2010** : Mise en consultation
- **Printemps 2011** : Adoption par le Grand Conseil
- **1^{er} janvier 2012** : Entrée en vigueur des lois modifiées

Conclusion

- Créer une identité commune
- Mettre en place une gouvernance commune
- Favoriser la création d'unités thématiques interinstitutionnelles
- Etablir un plan stratégique et une planification académique intégrés
- Mettre en place une politique commune d'allocation des ressources
- Améliorer la reconnaissance nationale et internationale dans le domaine de la biologie et en médecine